

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prone, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Le réformé du bréviaire. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI Sœurs de Miséricorde: vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 18 février

On annonce :

Le mercredi des cendres et le carême; (à l'occasion du carême, rappeler) le décret *Quam singulari*, du 8 août 1910, sur la première communion ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. du carême, pour les oeuvres diocésaines.

**Note.**—En carême, d'on récite l'*Angelus* debout, le samedi midi, le soir et toute la journée du dim.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 18 février

Messe du dim. de la Quinquagésime, **semi-double** (privil. contre tout office de 2e cl.); 2e or. de saint Siméon, 3e **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. mém. de saint Siméon et suffrages.

Le mercredi, 21 février

Bénédicton et distribution des cendres; messe propre, **simple** (privil. contre tout office de 1e cl.) 2e or. **A cunctis**; 3e **Omnipotens**; préf. du carême.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 février

Comme le 1er dim. du Carême est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, No 1), on ne peut chanter, en ce jour aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du Missel, titre IV; décret général du 2 décembre 1896, III, No 3754).

J. S.